



# CHARTRE DES PARTENAIRES **SOSPORTAIL**



► N°Azur 0 810 004 121  
PRIX APPEL LOCAL

- 1** *Être à jour de ses obligations légales et disposer des garanties* nécessaires couvrant explicitement l'ensemble des activités et des travaux que réalise l'entreprise signataire.
- 2** *Posséder au sein de son entreprise les compétences professionnelles requises* pour le dépannage et l'installation des automatismes sur lesquels l'entreprise s'est déclarée compétente.
- 3** *Réaliser ses interventions en prenant toutes les mesures de sécurités requises* pour ses employés et les utilisateurs : utilisation des EPI, outillage en bon état, balisage de la zone.
- 4** *Réaliser des installations ou des travaux sur les installations conformes* aux textes réglementaires et aux normes en vigueur, notamment la **NFP 25-362** et la **NF EN 13241-1**.
- 5** *Prendre rendez-vous avec son client sous 24h* après sa demande d'intervention et intervenir sur site *sous 72h*.
- 6** *Appliquer la politique tarifaire du réseau **SOSPORTAIL*** pour la première intervention.
- 7** Envoyer à son client un *devis dans un délai d'une semaine* après la visite.
- 8** Informer et conseiller son client dans *le choix des solutions les mieux adaptées* à ses besoins.
- 9** *Proposer un contrat d'entretien* au client et lui remettre un livret d'entretien.
- 10** *Accepter de participer à la démarche d'amélioration continue de la satisfaction client* en toute transparence.

Pour **SOSPORTAIL**

Pour le PARTENAIRE :

Mention « lu et approuvé » et signature